

Revirement sur l'éclairage nocturne

Critiquée, la politique d'extinction nocturne est abandonnée. Le maire plaide l'efficacité et annonce un vaste plan LED.

La municipalité opère un changement de cap sur l'éclairage public. Après trois années de suspension nocturne dans les quartiers périphériques, la ville a décidé de rétablir la lumière la nuit. Un revirement pleinement assumé par le maire, Bernard Carayon, qui reconnaît aujourd'hui une décision inadaptée.

« C'est le retour à l'éclairage nocturne des quartiers périphériques », explique l'édile. Mise en place pour des raisons écologiques et budgétaires, l'extinction concernait uniquement les zones résidentielles, le centre-ville étant resté éclairé afin de garantir le fonctionnement des caméras de vidéoprotection. « On a



L'éclairage nocturne va être rétabli dans toute la ville./Photo DDM, JCC

bien sûr conservé ces trois dernières années l'éclairage public dans le centre-ville, parce qu'on a un besoin pour les caméras », rappelle Bernard Carayon.

Avec le recul, le maire estime que cette politique n'a pas produit les effets attendus. « Il se trouve que c'est probablement une erreur,

donc j'ai décidé de revenir à l'éclairage », tranche-t-il. En toile de fond, un contexte sécuritaire jugé préoccupant. « C'est bon pour dissuader les cambriolages », affirme-t-il, évoquant une hausse des vols dans toute la région Occitanie, précisant « Selon les informations communiquées

par la gendarmerie, ces faits seraient le fait de bandes organisées dont les agissements seraient facilités par l'obscurité ».

Un passage au LED

Ce changement de doctrine s'accompagne d'un projet de modernisation du réseau. La ville prévoit de remplacer l'ensemble de ses 800 à 900 points lumineux par des LED, plus performantes et moins énergivores. Les premiers travaux débuteront dès janvier sur l'avenue Charles-de-Gaulle et les allées Jean-Jaurès. « En trois ou quatre ans, c'est jouable », assure le maire. Sur le plan financier, Bernard Carayon relativise les économies réalisées grâce à l'extinction nocturne : « 30 000 euros à peu près ». Un montant jugé insuffisant pour justifier le maintien de la mesure. Quant au passage aux LED, il se veut rassurant : « En trois ou quatre ans, ce sera amorti et l'éclairage sera meilleur. »

J-C Clerc